



Délégation des Hauts-de-Seine

**Procès-Verbal de la réunion
du CSE d'Établissement IFAC 92
du 25/11/2020**

Etaient Présent(e)s :

Présidence :

Didier MICHAUD, Directeur Général Adjoint
Didier SINTES, Directeur des Ressources Humaines
Caroline GRUET, Responsable Ressources Humaines

Élu(e)s titulaires :

Anne-Marie FERREIRA, CFDT, Montrouge
Laurent BARTOS, CFDT, Asnières

Élu(e)s suppléants :

Jean-Christophe GODFRAIN, Suresnes

Représentant syndical :

Laurent BARTOS, CFDT, Asnières
Mohamed FAKHRI, CFDT, Sartrouville
Nathalie MADEIRA CAIADO, CGT, Sartrouville

Invitée :

Sont excusé(e)s les absent(e)s suivant(e) :

Élu(e)s titulaires :

Régina KANDIAH, CFDT, Montrouge
Michèle DI LEONE, CGT, Montrouge
Abdellah BOUALLAGA, Boulogne
Carolina LAZZARI, Boulogne
Adrien VOILEAU, CFDT, Suresnes

ORDRE DU JOUR

POINT 1 - Validation du PV du 17/09/2020

POINT 2 – Prévisionnel dotation budgétaire CSE 2021

POINT 3 – Point d'étape mutuelle – Gras Savoye

POINT 4 – Point sur la situation sanitaire dans le 92

POINT 5 – Suivi des dossiers du personnel en litige

POINT 6 – Actions sociales : Chèques cadeaux Noël 2020 / Helloce

POINT 7 – Rappel des procédures des bons de délégation IRP

La séance est ouverte à 14h00.

POINT 1- Validation du PV de mise en place du CSE du 19/09/19

Le PV présenté est validé à l'unanimité.

POINT 2 - Prévisionnel dotation budgétaire CSE 2021

Didier Michaud précise que le montant devrait être à la hauteur du budget précédent. Quelques variables venant de la FP pourraient modifier légèrement la dotation. Une présentation du budget sera faite au prochain CSE.

POINT 3 - Point d'étape mutuelle – Gras Savoye

Didier SINTES précise que la présente consultation du CSEe porte sur la mutuelle et les dispositions prises pour 2021. Un document de synthèse a été envoyé aux élus et est présenté par Didier SINTES :

Un déficit de 11% (environ 100.000€) doit amener la direction à prendre des décisions pour rectifier la situation.

Statistiques : +1500 adhérents à la mutuelle dans le périmètre Ifac et Ifac92 (1000 en régime base et le reste sur des régimes optionnels). Le document sera joint au présent PV.

Postes déficitaires : orthodontie, optique et également l'hospitalisation car des modifications faites par le législateur ont modifiés les règles notamment concernant les frais de séjours.

Les quatre mesures prises doivent permettre un retour à l'équilibre :

- Dénoémisation du conjoint : la mutuelle du conjoint intervient en premier et Klésia vient en complément.
- Suppression de l'option N°3 (canaliser les dépenses complémentaires)
- Mise à niveau des garanties de l'option 2 pour être en conformité avec les dernières directives de la CCNA
- Révision marginale des cotisations : +1€ pour les isolés / +2€ pour la famille / +4€ option 1 famille / +7€ option 2 famille

Une large campagne d'information va être menée par les services RH.

La consultation est mise au vote : adoptée à l'unanimité

POINT 4 – Point sur la situation sanitaire dans le 92

Montrouge : Les activités culturelles et le cinéma sont fermés. Seules les actions sociales sont maintenues. Nous sommes en attente des décisions préfectorales.

Suresnes : Les activités périscolaires, le cyberspace et quelques cours de langues ont été maintenus. L'espace jeune se délocalise dans les collèges. Le reste des activités est fermé. Le moral reste bon. 22 sur 33 salariés sont en chômage partiel.

Boulogne : Idem que les autres structures. Les activités sociales sont maintenues. 4 personnes sont en chômage partiel.

Siège : la formation prof reste maintenue, les services généraux sont en télétravail et sont équipés à leur domicile.

POINT 5 – Suivi des dossiers du personnel en litige

2 dossiers en cours :

- [REDACTED] Des problèmes avec la Sécurité sociale et la prévoyance ont impacté la rémunération de la salariée. Les différents interlocuteurs (salariée, CPAM et prévoyance) ont produit les documents et les traitements pour régler le problème. La situation est rentrée dans l'ordre mais une procédure en référé est lancée par la salariée. On attend la décision.
- [REDACTED] : le dossier avance. Une rencontre est prévue entre la salariée et le DG de l'ifac chacun accompagné de leur avocat pour trouver des modalités de poursuites de collaboration.

POINT 6 – Actions sociales : Chèques cadeaux Noël 2020 / Hellocse

Hellocse : les identifiants et mots de passe ont été envoyés

Chèques cadeaux : la dématérialisation reste la nouveauté de cette année. Les salariés pourront soit dépenser la somme directement sur les enseignes de Tir Groupé, soit imprimer les chèques et les utiliser comme par le passé.

Mohamed indique que toutes ces informations sont disponibles sur le site internet des CSE et demande à avoir les matricules des salariés pour leur permettre de créer des accès pour se connecter.

POINT 7 – Rappel des procédures des bons de délégation IRP

Caroline rappelle que :

- Le bon de délégation doit être intégralement complété puis envoyé au manager (avec Caroline en copie) quelques jours avant la date concernée (sauf urgence).
- Pour les personnels à temps partiel : un point régulier doit être réalisé avec le manager pour déterminer le nombre d'heures complémentaires à renseigner sur les EDS (Etats De Salaire). Les heures ainsi répertoriées peuvent être traitées par les équipes de paie.
- Pour les réunions du CSE organisées par l'employeur, il ne faut pas utiliser de bon de délégation. Mais il faut préciser le nombre d'heures passées en réunion, en dehors du temps de travail habituel, à son manager pour que celui-ci les renseigne aussi dans les EDS.
- Pour les notes de frais :
 - ❖ Concernant les frais engagés pour se rendre à une réunion organisée par l'employeur => note de frais classique à envoyer à la comptabilité.
 - ❖ Concernant les frais engagés dans le cadre des missions du CSE => note de frais CSE et à adresser au trésorier de l'instance.

Laurent précise qu'il n'est pas nécessaire de mettre l'inspection du travail systématiquement en copie lors de réclamations qui sont le plus souvent une erreur du représentant du personnel.

Didier valide ce constat et demande que la DIRRECTE ne soit sollicitée que sur des sujets « importants ». Nathalie intervient pour préciser que la personne concernée n'a pas été suffisamment informée. Caroline rappelle qu'elle a passée plusieurs heures à lui expliquer le fonctionnement.

Laurent s'engage à la recevoir pour lui rappeler le cadre.

Didier insiste pour que l'on règle le problème par la médiation (DRH, DG...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.


Laurent BARTOS
Secrétaire


Didier MICHAUD
Président

www.ifac.asso.fr